

*Questions orales***L'INDUSTRIE****LES PROBLÈMES DE L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES**

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il y a une semaine, un journal de Vancouver publiait l'avertissement que voici:

La menace d'une montée en flèche des prix des chaussures, la quasi-disparition des produits importés à bas prix, les difficultés d'approvisionnement et les faillites de commerces au détail ébranlent l'industrie de la chaussure en Colombie-Britannique.

Comme le ministre le sait sans doute, cette situation est l'aboutissement direct de l'imposition, le mois dernier, de quotas d'importation. Le ministre a-t-il communiqué avec des représentants de l'industrie de la chaussure à Vancouver? Pourrait-il dire à la Chambre si ces avertissements lugubres sont exagérés, si son ministère étudie présentement la situation et si l'on envisage d'apporter des modifications aux quotas d'importation?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que ces avertissements lugubres sont effectivement exagérés. Ce que nous tentons de faire, c'est d'imposer aux importateurs une limite correspondant à la moyenne des importations pour l'année 1974-1975. Il n'y a pas eu de bien grandes difficultés d'approvisionnement au cours de ces années-là, pas plus qu'il y en aura en 1978 et en 1979, vraisemblablement.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, on a interrogé à ce sujet un représentant des magasins Eaton à Vancouver qui, selon l'auteur de l'article aurait notamment signalé que:

... si, comme prévu, on importe onze millions de paires de chaussures de moins, les producteurs canadiens devront, pour pouvoir répondre à la demande, accroître de 50 p. 100 leur production.

Il aurait ajouté qu'il s'était entretenu de ce sujet avec des fabricants canadiens et que ces derniers s'étaient dit d'avis qu'ils ne seraient nullement en mesure de relever le défi. Le ministre est-il au courant de la situation? Pourrait-il nous dire si les chiffres cités dans cet article sont exacts? Le cas échéant, nous serions donc aux prises avec de graves difficultés d'approvisionnement en chaussures.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article. Je ne puis confirmer le chiffre en question. En 1976, l'industrie canadienne de la chaussure tenait environ 56 p. 100 du marché canadien. Au cours des huit premiers mois de 1977, la part du marché canadien détenue par l'industrie canadienne de la chaussure est descendue à environ 41 p. 100. Nous nous efforçons de la faire remonter à au moins 50 p. 100, voire à 56 p. 100 pour qu'elle redevienne ce qu'elle était en 1974 et 1975.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DE LA DÉCISION D'AUGMENTER LES IMPORTATIONS DE BŒUF**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle concerne la possibilité d'une grève ou d'un boycott de la part de certains producteurs de viande des Prairies vers la fin du mois de février. Je suis sûr que le ministre sait que le niveau élevé des importations et les bas prix actuels

[M. Andras.]

suscitent beaucoup de mécontentement dans les Prairies. Envisage-t-il de reconsidérer la décision d'augmenter les importations de deux millions de livres en 1978 et prévoit-il d'établir des contrôles sur les importations en vue d'accroître progressivement la part de notre marché intérieur que détiennent les producteurs canadiens?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les producteurs canadiens tiennent environ 93 à 94 p. 100 du marché canadien. Nous avons exporté, l'année dernière, davantage de bœuf que nous n'en avons importé. Si l'on fait le total du bétail sur pied et de la viande de bœuf prête à la consommation, cette augmentation de deux millions de livres accordée à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande représente une augmentation de 1.5 p. 100. Cela correspond à l'augmentation démographique du Canada, ce qui constitue donc à mon avis une très faible augmentation.

M. Nystrom: Étant donné que certains des prix du bétail pratiqués dans notre pays sont inférieurs d'environ 20 et 30 p. 100 aux coûts de production, le ministre a-t-il l'intention de présenter maintenant le bill qu'a promis le ministre de l'Agriculture, en automne dernier lorsqu'il se trouvait en Saskatchewan, et qui est censé instituer un office du commerce de la viande pour surveiller et contrôler les importations du bœuf et surveiller tout le secteur de l'industrie du bœuf dans notre pays?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je suppose que toutes sortes de bills pourraient être présentés au Parlement. Il reste à savoir s'ils seraient adoptés. Je tiens toutefois à assurer le député et la Chambre que les importations de bœuf font l'objet d'une surveillance attentive de la part de mon ministère. On peut certes faire confiance aux personnes qui s'occupent de cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé si le gouvernement avait l'intention de présenter ce bill étant donné que le ministre de l'Agriculture a promis en automne dernier que si l'industrie du bœuf se retrouvait en difficulté, un tel bill serait présenté. Le gouvernement a-t-il effectivement l'intention d'en présenter un?

M. Horner: Ainsi que j'ai déjà répondu, monsieur l'Orateur, l'industrie du bœuf fait actuellement l'objet de mesures de surveillance très rigoureuses de la part de mon ministère en ce qui concerne la question des importations et des exportations. Nous allons d'ailleurs continuer d'exercer cette surveillance.

* * *

LE CABINET**LES QUESTIONS POSÉES PAR LE PREMIER MINISTRE AUX CANDIDATS AUX POSTES DE MINISTRES AVANT LEUR NOMINATION**

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, à l'émission *The Watson Report*, on a demandé au solliciteur général si le premier ministre lui avait demandé si certaines choses ne pourraient pas l'empêcher un beau jour de s'acquitter de ses fonctions. On lui a demandé si le premier ministre lui avait posé cette question avant de le nommer solliciteur général. A